

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOUVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize septembre, à dix-huit heures, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de SOUVIGNY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à SOUVIGNY, sous la présidence de Madame Nathalie BIDAUT, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents :

Mesdames Nathalie BIDAUT – Jeanne CHOBIRON – Céline VERNAUDON – Germaine COQUE.
Monsieur Jean-Claude ALBUCHER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames Liliane TERRIER – Dominique LAUCHARD.
Messieurs Michel BARBARIN - Nicolas D'AGOSTINO.
Madame Céline VERNAUDON a été nommée secrétaire de séance.

N°2022-06 : Renouvellement des bons « licences sportives »

Soucieux de développer les actions du CCAS, Monsieur le Président proposait aux membres de la Commission Administrative d'étendre les actions menées par le CCAS aux enfants et aux jeunes adolescents de la commune.

Afin de faciliter l'accès au sport, il est proposé aux membres du CCAS de renouveler l'opération des bons « licences sportives » nominatifs, qui permettent le règlement d'une partie des licences des bénéficiaires.

Les bons, d'une valeur faciale de 20 € seront remis sous conditions de ressources aux familles s'étant au préalable inscrit auprès du CCAS.

Les enfants, pour être bénéficiaires, doivent être domiciliés à Souvigny, être âgés de moins de 16 ans, et être inscrit à une activité sportive pratiquée auprès d'un club de la commune. Ce bon est soumis à des conditions de ressources, les familles doivent avoir un quotient familial inférieur à 750 €.

Les clubs ou associations sportives de la commune doivent être sollicités en amont afin de prendre connaissance de ce dispositif et de l'accepter. Une convention annuelle, reprenant les modalités devra être signée en Monsieur le Président et l'organisme.

LE CCAS,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la mise en place de bons « licence sportive » pour l'année 2022
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents clubs ou associations sportives.

Fait à SOUVIGNY, le 13 septembre 2022

La Vice-Présidente

+

Nathalie BIDAUT

